

APPEL DE CANDIDATURES

Centre de services scolaire des Sommets

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

- Primaire et secondaire : Soutien aux enjeux de la sanction des études, responsable des dossiers d'évaluation, soutien aux besoins des écoles particulièrement en évaluation
- Responsable du dossier de la différenciation pédagogique et du soutien des milieux en lien avec ce dossier
- CP en accompagnement primaire
- Service des ressources éducatives. Lieu principal de travail : Magog

Semaine de travail

35 h/semaine

Statut d'emploi

Poste régulier à temps complet

Salaire annuel

Entre 53 876 \$ et 95 479 \$* (selon la scolarité et l'expérience)

*Des clauses particulières s'appliquent dans le traitement salarial d'un enseignant qui devient conseiller pédagogique. Ces clauses permettent de maintenir le même taux de traitement. Voir l'article 6-5.02 et la lettre d'entente no 7 de la convention collective des professionnels 2023-2027.

Horaire de travail

Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h

Date d'entrée en fonction

Vers la fin novembre 2024

Supérieurs immédiats

Direction du Service des ressources éducatives et
Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires

Qualifications requises et autres exigences

- Détenir un diplôme universitaire terminal de premier cycle en éducation ;
- Posséder un minimum de 5 ans d'expérience en enseignement ;
- Avoir des connaissances fonctionnelles des documents suivants :
 - Programme de formation de l'école québécoise ;
 - Sanction des études ;
 - Régime pédagogique ;
 - Instruction annuelle ;
 - Différenciation pédagogique ;
 - Politique de l'adaptation scolaire ;
 - Cadre de référence sur le plan d'intervention ;
- Connaître les différents courants pédagogiques émanant de la recherche en éducation ;
- S'intéresser aux notions concernant l'élaboration de communauté de pratique ainsi que son animation ;
- Capacité à faire réfléchir à l'aide du questionnement ;
- Maîtrise les différents aspects de la différenciation pédagogique (flexibilité, adaptation, modification) ;
- Connaître l'ensemble de la clientèle du centre de services et les différentes classes le desservant.

Principales responsabilités

- Préconise les approches pédagogiques efficaces selon les données de la recherche ;
- Conseille, accompagne et soutient les enseignant(e)s, sur une base individuelle ou en équipe de collaboration, sur l'évaluation, l'analyse des résultats et la prise de décision suite aux évaluations ;
- Capable d'assumer le rôle de responsable de la sanction des études et de la différenciation pédagogique en formation générale des jeunes ;
- Planifie, élabore et coordonne les différentes sessions d'épreuves durant l'année scolaire ainsi que la reprise d'été ;
- Au besoin, constitue des réseaux d'échange d'informations et de bonnes pratiques au niveau de la sanction et de la différenciation pédagogique ;
- Contribue à déployer le cadre de services des ressources éducatives ;
- Évolue au sein de la compétence conjugulée (avec la direction d'école) dans son accompagnement ;
- Au besoin, soutient l'insertion professionnelle des enseignants lors de leurs premières années de contrat ;
- Actualise le chapitre 5 de la sanction des études ;
- Soutien les équipes-écoles lors de questionnement sur la différenciation pédagogique ;
- Élabore et coordonne des formations sur la différenciation pédagogique ;
- Planifie, élabore et coordonne des rencontres (en groupes ou individuelles) concernant les différents aspects de la différenciation pédagogique ;
- Accompagne l'équipe-école dans l'élaboration et la mise en place du plan d'intervention ;
- Accomplir toutes autres tâches connexes.

Pour la liste complète des attributions caractéristiques, consultez la page 24 : <https://bit.ly/2NRcTLQ> (valider le lien et la page)

Faire parvenir votre candidature au plus tard le 7 novembre 2024 à 8 h en cliquant sur le lien : [Conseillère ou conseiller pédagogique -Sanction- Évaluation - Différenciation - PRO20241029-086](#)

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Le Centre de services scolaire des Sommets participe à un programme d'accès à l'égalité en emploi. Les candidatures des femmes, des personnes handicapées, des membres des minorités ethniques ou visibles et des autochtones sont encouragées. Nous offrons aussi des mesures d'adaptation aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.